24 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 24 mai 2022, à 16 h 30.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire Claude Bergeron, conseiller Yves S. Bergeron, conseiller Jacques Loiselle, conseiller

Est absent : M. Sébastien Lebel, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Est également présente à ladite assemblée : Mme Karine Demers, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

118-05-22 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit ainsi :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Présences et quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Loisirs et culture :
 - 4.1 Protocole d'entente Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) Parc des Clubs;
 - 4.2 Adjudication Appel d'offres VM-2022-LS-01 Aménagement paysager pour le Parc des Clubs (phase I, 2022);
- 5. Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

Initiales du greffiertrésorier

4. LOISIRS ET CULTURE

119-05-22

4.1 <u>Protocole d'entente – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Parc des Clubs</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a reçu le 18 mai 2022 une lettre de confirmation de l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) provenant du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de signer un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente permettra d'établir les responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer les signataires du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale adjointe, Mme Karine Demers, comme étant les signataires autorisés du protocole d'entente PRIMADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-05-22

4.2 <u>Adjudication – Appel d'offres VM-2022-LS-01 – Aménagement paysager pour le Parc des Clubs (phase I, 2022)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie ne pouvait octroyer de contrat en lien avec l'appel d'offres VM-2022-LS-01 avant d'avoir obtenu la confirmation de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) provenant du PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE ladite confirmation a été reçue le 18 mai 2022 par le biais d'une lettre envoyée par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions pour l'appel d'offres VM-2022-LS-01 pour l'aménagement paysager du Parc des Clubs s'est déroulée le 17 février 2022 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées :

- Maçonnerie Gilles Caya : 271 600 \$ (prix avant taxes)
- Construction Girard : 231 447,91 \$ (prix avant taxes)
- Gus Témiscamingue : 296 000 \$ (prix avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE les offres sont conformes;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des critères de qualité et de conformité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat de l'appel d'offres VM-2022-LS-01 pour l'aménagement paysager du Parc des Clubs à Construction Girard au montant de 231 447,91 \$ plus les taxes applicables.

DE FINANCER les dépenses à même le règlement d'emprunt n° 569.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

121-05-22 <u>Levée de la séance</u>

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 16 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ
Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ
Karine Demers
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Initiales du maire

Initiales du greffiertrésorier